FRC 2. 11256

~~11256~~
Case
FRC
11498

DISCOURS

DE

DUBOULOZ.

N. B. Ce Discours n'ayant pu être prononcé lors de la discussion, malgré tous mes efforts pour obtenir la parole, j'ai cru devoir le faire imprimer et distribuer. Il pourra du moins servir à faire apprécier les calomnies atroces que débitent et font débiter sur mon compte les partisans de la Régie; il mettra mes Collègues à portée d'éviter les piéges que l'on tend à leur bonne foi, à la pûreté de leurs intentions, et à la droiture de leurs vues. Le voici tel qu'il devoit être prononcé.

DISCOURS

DE

DUBOULOZ,

Sur le dernier Rapport présenté par BION, *concernant le Mode d'Administration à établir pour les Postes et Messageries.*

A PARIS,

De l'Imprimerie de FANTELIN, rue de la Grande-Truanderie, n°. 27.

DISCOURS
DE
DUBOULOZ.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

La question sur le mode d'administration des Postes et Messageries se réduit maintenant à cette proposition : lequel est le plus avantageux pour nos finances de donner en ferme intéressée le service des Postes et Messageries, ou de les faire régir au compte du Gouvernement, en accordant aux Régisseurs une portion d'intérêt dans les produits ?

Cette proposition, si elle eût été d'abord bien saisie, et présentée sous ses différens aspects, eût facilement réuni tous les suffrages en faveur de l'entreprise.

Mais au lieu de l'approfondir et de chercher de bonne foi la vérité, plusieurs Orateurs craignant d'engager de près une discussion sérieuse sur cette question, ne l'ont examinée que de loin et sous des rapports indirects et pour le moins indiffé-

rens. Ils n'ont vu que les personnes, quand il falloit vous montrer la chose, et ont fait une affaire individuelle d'un objet intimement lié à la prospérité de l'Etat. C'est ainsi qu'en attribuant vaguement aux désordres des circonstances, et aux malheurs des temps les vices dont les Administrations publiques offrent de toutes parts l'affligeant tableau, on les a propagés d'une manière funeste à l'intérêt national; c'est ainsi qu'en rejettant depuis long-temps sur ces causes premières mais éloignées le dépérissement des Postes et Messageries, on ne s'est point attaché à reconnoître l'influence des causes secondaires et inhérentes au mode d'administration de ces services languissans, et que tous les remèdes qu'on vous a proposés, n'ont été comme ils devoient être que des palliatifs passagers, ruineux pour l'Etat et plus propres à aggraver le mal qu'à en extirper les racines.

C'est sur-tout ce qu'on pourroit reprocher avec quelque fondement aux partisans de la Régie intéressée, et à tous ceux qui ont mieux aimé prendre sous leur sauve-garde les Régisseurs actuels, que de vous entretenir des dilapidations, des vices et des abus sans nombre qu'entraîne essentiellement la systême dévorant des Régies.

Quant à moi qui n'ai d'autre but que la suppression de ces mêmes abus, d'autre desir que celui d'alimenter les finances, aussi incapable d'intrigue qu'étranger aux intrigans, je ne suivrai point une tactique aussi subtile. J'aborderai franchement la question, je l'envisagerai sous toutes ses faces et tâcherai de vous la présenter sous son véritable jour, dussé-je encore être

l'objet des calomnies méprisables de ceux dont je heurte les intérêts, ou dont je ne professe pas les principes.

Je viens au fait.

Lors du premier rapport qui vous fut fait sur cette importante matière, plusieurs Orateurs ouvrirent des opinions différentes et diamétralement opposées ; vous futes frappés des raisons alléguées de part et d'autre, et sur ma proposition vous ordonnâtes qu'il seroit adjoint deux membres à la commission déjà existante, que le projet présenté par notre collègue Delaunay d'Angers, ainsi que les observations de notre collègue Defrance, et celles que je vous avois soumises y seroient renvoyées pour que du tout il fût dressé un mémoire instructif qui pût éclairer et déterminer le vœu du Corps Législatif. Telle fut alors votre volonté. N'aviez-vous pas en conséquence lieu d'attendre de nouveaux éclaircissemens, un plan plus vaste, des vues mieux discutées, mieux combinées, des détails plus étendus, plus approfondis, un résultat mieux entendu et plus conforme à la situation pénurielle de vos finances?

N'étoit-ce pas de la comparaison, de la discussion des deux modes proposés, du rapprochement de leurs avantages et de leurs inconvéniens que devoit jaillir la lumière qui devoit éclairer votre détermination ? Et cependant comment votre commission a-t-elle exécuté votre volonté ? Quels nouveaux moyens déterminans vous a-t-elle fournis pour asseoir votre opinion ? Aucun. Deux fois le même rapporteur a paru à cette tribune, pour le même objet, et deux fois

il vous a proposé les mêmes résultats. Je passe sous silence la partialité et l'intrigue qui ont dirigé cette intéressante affaire, mais n'est-il pas étonnant qu'au mépris de votre intention formelle, on vienne vous dire : « Vos commissions » sont convaincues que le systême d'une Ferme » est inadmissible et elles n'ont rien vu dans celui » de la Régie qui puisse laisser des inquiétudes » raisonnables », sans vous dire pourquoi ni comment vos commissions se sont convaincues; comme si la conviction de vos commissions devoit opérer nécessairement la vôtre. Voilà une grande question bientôt décidée : c'est ainsi qu'Alexandre trancha le nœud gordien.

Mais avant de vous tenir un langage aussi décisif, l'Orateur n'auroit-il pas dû au moins le faire précéder de l'exposé des motifs qu'avoient eu vos commissions pour se décider, du tableau des inconvéniens de la Ferme et des avantages de la Régie. Au contraire, le rapporteur paroît si persuadé que vous ne devez voir que par les yeux de vos commissions sur cet objet, que, sans entrer dans d'autres détails, il suppose la Régie adoptée, et ne raisonnant plus que dans cette hypothèse, il vous propose une longue suite de réformes qui sous l'un comme sous l'autre mode d'administration ne peuvent exister sans les plus graves inconvéniens.

Quoiqu'il en soit, ce arpport n'en est pas moins le résultat des opérations de vos commissions. Il contient un projet de résolution que vous devez rejetter ou admettre ; et d'après cette considération, il mérite le plus sérieux examen et dans ses bases, et dans ses détails.

Que vous a proposé le rapporteur ? De mettre en Régie intéressée la Poste aux lettres et les Messageries sous la surveillance suprême du Ministre des finances ; de faire exploiter séparément les Messageries et la Poste aux lettres ; de confier la direction des Relais à la même Administration générale chargée de l'exploitation des deux premiers services, d'interdire la concurrence des voitures libres pour le transport des lettres et journaux et de l'admettre pour le transport des personnes et des marchandises.

Certes, pour vous proposer une Régie, même intéressée, après tout ce qui a été dit et imprimé contre ce mode administratif, votre commission doit avoir eu des raisons bien fortes, des motifs bien déterminans. Quelles sont donc ces raisons? Quels sont ces motifs?

Le rapporteur vous les a exposés sommairement.

C'est que ces services si intéressans ne doivent pas être confiés à des hommes dont le zèle n'auroit pour mobile que l'appât du gain.

C'est que pendant la guerre, et après trois années d'une recette qu'on ne peut approximer, il est impossible de fixer le prix du bail à exiger des Entrepreneurs.

C'est qu'on ne peut connoître le résultat des traités à faire avec les offices étrangers ; et qu'enfin l'étendue du territoire de la République, n'est pas tellement fixée, qu'elle ne puisse être réduite ou augmentée.

Ces motifs ont été déjà victorieusement combattus par plusieurs de nos collègues. Cependant

je hazarderai après eux quelques observations que je crois utiles.

D'abord personne, je pense, n'a eu l'intention d'enlever au Gouvernement la surveillance immédiate de la partie politique de ces établissemens publics. On convient également qu'il seroit dangereux de les confier à des hommes avides qui n'auroient d'autre zèle que leur intérêt personnel. Mais s'en suit-il qu'on ne puisse les affermer sans crainte et sans danger à des Entrepreneurs intéressés ? Non. Le Gouvernement en affermant ne s'exproprie pas, il ne le peut. Il a même sur les autres propriétaires cet avantage qu'il fait surveiller sa propriété, et qu'il exige, quand il le veut, les comptes les plus étendus : d'ailleurs l'Etat après le mode de ferme qui vous est proposé, se trouvant intéressé dans les produits de l'exploitation, les exploitateurs ne pourroient ni former ni détruire aucun établissement, ni même faire aucunes dépenses extraordinaires sans l'autorisation expresse du Ministre des finances : et le Ministre des finances établiroit de son côté la forme de comptabilité la plus sévère, comme la plus propre à prévenir les abus.

La difficulté de préjuger le prix du bail, n'en est pas une pour tout homme de bonne foi, et qui sait calculer. Depuis 1765, jusqu'au commencement de 1792, le produit net de ces services est connu ainsi que son accroissement progressif. Depuis cette dernière époque on connait les variations éphémères du papier monnaie, ainsi que le prix des différens tarifs et leur datte ; et avec ces données le moindre Arith-

méticien peut, je ne dis pas approximer, mais déterminer le montant des Recettes. Qu'on cesse donc de chercher à nous faire voir des difficultés où il n'en existe pas : d'ailleurs la rivalité des concurrens pour l'entreprise, la certitude, en affermant, de remettre en vigueur des services totalement désorganisés, et de s'assurer pour un second bail une augmentation considérable dans les produits, la portion d'intérêt que le Gouvernement se réserve dans les bénéfices excédens, n'offrent-ils pas des chances plus avantageuses qu'une Régie toujours dilapidatrice.

Votre Rapporteur s'est encore trompé quand il a prétendu que la guerre n'augmente pas le produit de la Poste aux lettres et des Messageries : les principales sources qui alimentent ces services, sont le Commerce et les Armées. En temps de guerre les correspondances individuelles sont plus actives et plus nombreuses, parce que beaucoup de citoyens se trouvant par l'empire des circonstances, ou par des motifs d'intérêt et des spéculations particulières, éloignés de leurs foyers, correspondent avec leurs associés ou leur famille. Consultez le tableau des recettes et dépenses de chaque année, et vous vous convaincrez que dans les temps de guerre les recettes se sont toujours élevées plus haut que dans les tems de paix. Ouvrez l'Encyclopédie méthodique au mot *lettre*, et vous y verrez la même chose. S'il en est arrivé autrement depuis quelques années, cette différence ne peut être attribuée qu'aux vices de l'Administration actuelle et est l'effet naturel de l'insouciance des Régisseurs, qui mettent une

foule de lettres au rebut, pour ne pas se donner la peine de les faire suivre les divers mouvemens des Armées. Cette négligence doublement coupable, réfroidit nécessairement les correspondances : on commence par s'écrire moins, et on finit par ne plus s'écrire.

Qu'entend encore le Rapporteur, en vous parlant des offices étrangers, de leurs résultats inconnus, et de l'étendue infixée du territoire de la République, comme d'obtacles qui s'opposent à la mise en Ferme intéressée? Certes la réunion de la Belgique, du pays de Liège, d'une partie de la Savoye, en prolongeant le rayon que doivent parcourir les services des Postes et Messageries, nécessiteroit de nouveaux établissemens, si vous adoptiez le système de votre Commission. Mais jusqu'à ce que la paix ait fixé invariablement les limites de la République Française, je ne vois pas pourquoi vous renonceriez par une fausse combinaison aux bénéfices que vous avez le droit d'en retirer, ni qui pourroit vous empêcher de les faire exploiter séparement, tels qu'ils existoient avant la guerre, en attendant que vous puissiez les réunir à la Ferme-Générale? N'est-il pas étonnant, quand tout vous fait un devoir impérieux d'améliorer vos finances, et d'opérer des économies, qu'on vienne vous proposer une mise hors de fonds considérable pour monter des services, dont rien, d'après le Rapporteur lui-même, ne peut vous garantir l'existence ni la durée, et qu'on ne vous présente pour compensation que la facilité de commettre de nouvelles dipilations, et d'envahir ce surcroît de produits Nationaux.

D'ailleurs est-il bien vrai que vous n'ayez aucune base pour préjuger le produit de ces offices ? Ces offices, tout imparfaits qu'ils étoient avant la réunion de ces pays, éxistoient : il y avoit des tarifs pour en percevoir les droits, on connoîtra, quand on le voudra, sur chaque grande route, et les bénéfices des Entrepreneurs anciens, et les sommes qu'ils versoient dans les coffres du fisc, la comparaison qui peut être établie avec assez de justesse entre les habitans des Départemens limitrophes, et ceux des pays réunis, dont le caractère et les mœurs, le genre d'industrie et de commerce se rapprochent beaucoup, est encore un des moyens qu'a le Gouvernement, pour ne pas être exposé en affermant ces offices, à des erreurs très-préjudiciables au Trésor public.

Quant à l'exploitation distincte de la Poste aux Lettres et des Messageries, que vous a proposée le Rapporteur, je ne puis encore partager son opinion ; mais comme il ne s'agit maintenant que de vous décider entre la Ferme et la Régie, je me réserve à vous développer cette question lorsque vous l'examinerez sous le rapport de vos Finances, et je me charge alors de vous prouver que par l'analogie qui existe entre ces services et les secours mutuels qu'ils peuvent se prêter, une même Compagnie qui auroit leur exploitation combinée, pourroit aisément payer un prix de Ferme plus élevé au moins d'un tiers que celui que vous obtiendrez des deux exploitations séparées.

Le Rapporteur vous propose encore de confier aux Régisseurs Généraux la direction de la Poste

aux chevaux. Nos collègues Delaunay d'Angers, et Defrance ont combattu cette proposition avec cette supériorité de moyens que donnent seules la vérité et la raison. Ils vous ont fait sentir l'inconvenance et les désavantages qu'entraîneroit avec elle une mesure aussi destructive; et comme ces moyens sont présens à votre esprit, au lieu de les répéter, je passe à l'examen de la dernière proposition.

Je pense, avec le Rapporteur, que la concurrence des voitures libres doit être proscrite pour le transport des lettres et journaux; mais je ne conçois pas par quelle contradiction il refuse à la Nation le droit d'affermer exclusivement le transport des personnes et des marchandises. Le droit de faire exploiter la Poste aux lettres est fondé sur les mêmes principes que celui de faire exploiter les Messageries. Les Messageries comme la Poste aux lettres, sont incontestablement une propriété du Gouvernement, qu'il n'appartient qu'à lui d'activer, et qu'il doit rendre productive. On va juger, par le parallèle suivant, des résultats avantageux que doivent produire l'émulation et la concurrence.

La Régie seroit obligée de se servir des lourdes et mauvaises voitures des Messageries qui ne conviennent plus.

Les entrepreneurs particuliers feront construire des voitures neuves, commodes et conformes au goût du public.

Si la Régie éprouve des pertes dans son exploitation, le Gouvernement est obligé de les supporter, de continuer son service, sans espoir d'obtenir des compensations.

Si les entrepreneurs particuliers s'apperçoivent qu'une de leurs voitures est en perte, alors, ou ils augmentent le tarif, ou ils diminuent le nombre des départs, ou enfin, ils renoncent tout-à-fait à leur service, et ne peuvent ainsi que gagner sans jamais être exposés à perdre.

La Régie, par son rapport avec le Gouvernement, la Trésorerie, les Corps Administratifs, ne peut se dispenser d'avoir un état de frais très-considérable.

Les Entrepreneurs libres, maîtres de leur exploitation, peuvent desservir une route de cent lieues avec trois ou quatre employés, outre ceux des bureaux de route qui, comme on le sait, nécessitent peu de frais.

La Régie est chargée du transport des fonds du Gouvernement.

Les voituriers libres ne se chargent de fonds qu'après en avoir exigé le port calculé toujours très-avantageusement, et si le Gouvernement vouloit leur en confier, il seroit obligé de s'assujettir lui-même à leur tarif.

La Régie est tenue de desservir non seulement les principales routes, mais encore toutes celles de communications directes entre les départemens, bien que celles-ci ayent, pour la plûpart, peu de relations commerciales, qu'elles entraînent toujours de la perte dans leur exploitation, d'où il resulte que les produits des bonnes routes seront absorbés par le déficit des mauvaises.

Les Entrepreneurs libres n'exploitent que les routes productives sur lesquelles leurs bénéfices sont assurés, mais ils se garderont bien de monter des voitures libres sur les routes d'embran-

chement, où la concurrence ne leur offre aucun bénéfice.

La Régie, il est vrai, jouira sans redevance des maisons rue N. D. des Victoires, voilà le seul avantage qu'auroit le Gouvernement.

Les voituriers en concurrence n'auront pas de maisons nationales, mais ils loueront des emplacemens à leur convenance et dans les quartiers de Paris les plus rapprochés des routes par où doivent sortir et entrer leurs voitures, ce qui est bien plus avantageux pour le service. D'après un parallèle aussi frappant, je demande si les avantages sont calculés en faveur du Trésor public, et si l'on prétend améliorer vos finances avec une semblable concurrence ?

On affecte encore de craindre l'entremise des Fermiers dans les secrets du Gouvernement.

Cette crainte est chimérique ; le Fermier ne participe point aux secrets de l'Etat, il n'est là que pour le mécanisme de la chose, qui consiste dans l'action du mouvement, dans le recouvrement des recettes, dans l'engagement qu'il a pris de garantir, sous sa responsabilité personnelle, sous celle de ses cautions, la sûreté, la célérité dans le service. Le Fermier n'a rien de commun avec les correspondances, il ne peut en violer le secret, ni en arrêter le cours. Eh ! ne sait-on pas que sous la Ferme des Postes et Messageries, le cabinet secret attaché à l'exploitation de ces services, fit la découverte de cet horrible projet bien digne de l'atrocité anglicane, d'incendier le port de Brest ; n'est-ce pas par le même moyen que l'on découvrit l'auteur de cet infâme assassinat commis dans le Midi, quoique l'assassin se fût

retiré en Suède? N'est-ce pas sous l'existence des Fermes, que se sont faites tant de précieuses découvertes qui ont garanti l'Etat des entreprises de ses ennemis qui tendoient à troubler l'ordre public? Citera-t-on un seul exemple où les Fermiers des Postes et Messageries ayent trahi les secrets du Gouvernement? Ils ont, au contraire, un intérêt bien pressant de concourir au maintien d'un établissement d'où dépandent leur honneur et leur fortune; et qui vous a dit que l'honneur, le sentiment, le patriosisme fussent le domaine exclusif des préposés à la Régie?

Il est donc prouvé qu'aucune des propositions avancées par votre Rapporteur, n'avoit été suffisamment approfondie, et que semblable aux colonnes du Temple des Philistins, les bases de ce système s'écroulent sous la main qui veut éprouver sa solidité.

Que faut-il de plus, Citoyens Representans pour vous décider en faveur de la Ferme intéressée? Ne vous a-t il pas été démontré que sous le système des Régies, c'est presque toujours la faveur qui distribue les places à des hommes incapables qui augmentent le nombre des employés aux gré de leurs caprices : que delà résultent des dépenses en pure perte, des opérations ruineuses, et très-souvent des dilapidations très-repréhensibles : que les Régisseurs emploient tous leurs efforts et tous leurs soins à se faire de puissantes protections, à se maintenir dans leurs places, et que pour y parvenir, il n'est point de sacrifices qu'ils ne fassent aux dépens de la Régie qui leur est confiée. Combien de fois n'avez-vous pas eu des exemples de cette vérité.

Rappelez-vous encore quel a été constamment le résultat des services publics mis en Régie. La désorganisation de ces services, des pertes considérables pour l'Etat, voilà les fruits ordinaires qu'elles ont produit. Quoi! depuis 1775 on sait par gradation que la Poste aux lettres seule peut donner en Ferme tous les ans, un produit net de douze millions, vous mêmes avez porté cette somme sur le tableau de vos resources, pour faire face aux dépenses ordinaires du Gouvernement.

On sait que le revenu annuel de la Ferme des Messageries peut s'élever à un million.

On sait que les postes aux chevaux, purement administratives, peuvent être administrées avec le tiers de ce qu'elles coûtent maintenant.

On sait que la Régie Turgot a coûté à l'Etat plusieurs millions.

On sait que la régie Néker n'a pas eu plus de succès. Envain diroit-on qu'il y a eu maladresse de la part de ces Ministres, toujours il demeurera constant, que Néker ne put parvenir à connoître la quotité des produits nets qu'il cherchoit à découvrir, pour ensuite baser le prix du montant de ces mêmes services qu'il vouloit remettre en Ferme.

On sait que par la fausse opération de Néker, par la suite de son systême de Régie intéressée, les Régisseurs, c'est-à-dire ceux de la Section de la Poste aux lettres parvinrent à se partager entr'eux, au bout de l'année, une somme de plus de deux cents mille livres.

On sait que l'Administration actuelle est si vicieuse, que les magasins sont dénués des

objets les plus nécessaires : que les Voitures sont dans un si mauvais état, qu'on peut, sans exagération, évaluer à quatre ou cinq cents mille livres la somme qu'il en coûtera pour les renouveler ou les réparer.

On sait encore que la Ferme a l'avantage inapréciable d'assurer à l'Etat une fixité de produits toujours plus élevés que ceux d'une Régie quelconque.

On sait enfin qu'en affermant la Poste aux lettres et les Messageries, et en supprimant le mode très-onéreux et très-repréhensible de l'Administration de la Poste aux chevaux, la Nation peut compter sur un revenu fixe et annuel de douze millions, avec l'espoir d'une augmentation prochaine de deux millions au moins.

Qu'attendez-vous, Citoyens Representans, pour vous décider? Vous ne pouvez plus vous dissimuler que le temps est venu d'établir enfin une fixité dans les recettes et les dépenses ordinaires du Gouvernement : que sans ce régulateur indispensable, le Trésor public sera toujours comme le tonneau des Danaïdes : les désordres se multiplieront, le mal s'agrandira, et les mesures que vous prendrez pour en arrêter les progrès, seront de nul effet ou trop tardives.

Je demande en me résumant la mise en Ferme intéressée des Postes aux lettres et Messageries, et la priorité pour l'opinion de mon collègue DeFrance.

NOTE ESSENTIELLE.

Le Régisseur Bion a fait distribuer sous le faux titre de *réponse aux objections contre l'établissement de la Régie intéressée*, ses rapsodies contre les défenseurs du systême de la Ferme. Dans une de ces rapsodies, il m'accuse *d'avoir fabriqué une lettre et le seing d'un citoyen revêtu d'un titre public*, pour incriminer les Administrateurs actuels. Une pareille inculpation serait très - sérieuse, et reclameroit même la sévérité des loix contre tout autre qu'un législateur. Avec tout autre que le Régisseur Bion, c'eut été l'objet d'une explication particulière.

Moi ! vouloir incriminer les Régisseurs ! eh ! trop loyal Bion, *cui bono ?* Ne sait - on pas que vous les avez trempés dans le Styx, et que sous votre triple égide, ils sont invulnérables.

Voici au surplus la pièce telle qu'elle m'a été remise, et telle qu'elle est dans les bureaux du Ministre des Finances et du Directoire Exécutif, à moins qu'elle n'en ait été soustraite depuis peu. Je certifie de plus que la minute est de la main du C. Moreau, ancien Commissaire de la Commission des transports. J'ai entre les mains la copie certifiée conforme à l'original. La date seule peut être inexacte, à cause du retard qui peut être survenu dans l'envoi.

Copie du Rapport de la septième Commission Exécutive au Comité de Salut Public.

L'ADMINISTRATION des Postes et celle des Messageries, ont successivement éprouvé depuis quelques années, des changemens plus ou moins nuisibles à la chose publique. Des préventions dont on ignore les motifs, avaient tellement divisé les Administrateurs de ces deux parties, que loin de se rapprocher et de se concerter sur leurs services, ils se trouvoient toujours en opposition ; ceux des diligences n'étoient pas même admis aux délibérations de ceux des Postes; et ces derniers, quoique nommés par un décret de la Convention Nationale, se déchiroient et se dénonçoient chaque jour publiquement. Un seul exemple suffit pour démontrer ces excès, *c'est ce qui est arrivé au C. Legendre.*

Dans cette confusion de désordre qui pouvoit influer sur les intérêts de la chose publique, paroît le décret qui réunit les Postes et les Diligences à la Commission des transports militaires.

Les Membres de cette commission instruits de toutes parts de ces mésintelligences, même par quelques uns de ces Administrateurs, ne tardent point à sentir tout le poids des opérations dont ils se trouvent chargés. Ils commencent par s'attacher les employés des bureaux qui avoient suivi le service des Postes et des Messageries; mais l'un des chefs, (le Cit. Armenaud,) a

raison de sa santé, n'ayant pu passer à la Commission, a été remplacé par le Cit. Aubert, qui avoit, par d'anciennes relations avec les Messageries et les Postes, acquis de grandes connoissances dans ces importans services.

La Commission ne tarda pas à s'appercevoir que ce choix n'étoit pas du goût des Administrateurs des Postes et des messageries. Quelques irrégularités relevées dans le service, et des *mesures dangereuses jugées telles par le Comité*, le rendirent bientôt odieux aux deux parties.

Aujourd'hui ils font, à ce qu'on prétend, les plus grands efforts pour le perdre, ils attaquent les Membres de la Commission, et le Cit. Aubert est menacé d'être incarcéré, soit par les sections, soit par le Comité de Sûreté Générale.

Ainsi l'homme qui voudra éclairer la Commission, sur *des abus*, *sur des dilapidations*, se trouvera en butte à la malveillance, et aux effets des haînes et des vengeances particulières, et la Commission sera forcée, si elle ne veut pas s'exposer aux mêmes dangers à ne s'environner que de personnes convenables aux agens de toutes classes.

Cependant, si les Commissions ne cherchent point à extirper les abus, elles s'exposent à encourir la disgrace des Comités, elles trahissent leurs devoirs et la confiance publique.

Dans cette position, celle des transports militaires sollicite avec confiance le Comité de Salut Public, pour mettre le Cit. Aubert sous sa sauve-garde et à l'abri de toute incarcération

qui ne seroit pas motivée sur des preuves certaines de projets dangereux. Son courage abbatu par des menaces, nuit considérablement à l'importance de son service; il influera sur tous les Bureaux de la Commission, et la désorganisation ne tardera pas à se faire sentir d'une manière très-nuisible au bien du service.

Signé MOREAU, LIÉVAIN et LE MERCIER,
Commissaires Adjoints.